L'ABEILLE.

PAR BULLIT, MAGNE, & CO.
NO. 51, RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS:

Douze pistres par an, en 2 feuilles, payables d'avance pour l'année; cet prix est pour la feuille destinée pour la campagne ou publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année; pour la feuille publiée tous les jours, cet prix sera augmenté en raison du prix de papier. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les comptes arriérés ne soient entièrement soldés. Les abonnements seront renouvelés à moins d'avis contraire avant l'expiration de l'année. Les abonnements ne seront arrêtés que lorsque les frais de publication seront entièrement soldés.

LES ANNONCES insérées à raison de 75 cents par insertion pour la première insertion, et 50 cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans une annonce sera considéré comme une nouvelle annonce. Le cash d'un de DIX lignes ou moins.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que pour un temps limité seront insérées jusqu'à ce qu'elles soient retirées, et pour chaque insertion au-delà de celles demandées, on prélèvera un cent par ligne.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles prendront 50 cents par ligne pour chaque fois qu'elles paraîtront.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que pour un mois ou moins, sans changement, seront insérées pour le double du prix des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que pour un mois et demi ou deux mois, sans changement, seront insérées pour le double du prix des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que pour trois mois, sans changement, seront insérées pour le double du prix des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que pour six mois, sans changement, seront insérées pour le double du prix des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que pour un an